

# RESAPSAD

## INFOS N°21 - Juillet 2008

Président : Dr J. VEUNAC - Sec. Général : Dr J-P DAULOUËDE - Trésorier : S. BARRIEU - Cellule de coordination : Médecin Coordinateur Hospitalier : Dr G. CAMPAGNE  
Médecin Coordinateur Ville : Dr. E. HERRAN - Coordinateur administratif et technique : M. RENIER - Secrétariat : I. BECKER - Documentaliste : C. MINABERRY

### Actualités

#### Evaluation des Pratiques Professionnelles

Resapsad souhaite mettre en place pour les médecins généralistes à compter de septembre 2008, deux programmes d'EPP, en collaboration avec le Pôle Ressource National (agrée pour l'EPP par la Haute Autorité de la Santé depuis janvier 2008) sur les thèmes suivants :

- Repérage précoce des consommations problématiques d'alcool et interventions brèves
- Repérage du statut tabagique et conseil minimal

A l'issu d'un cycle de formation de 10 séances, chaque professionnel aura acquis 100 points d'EPP délivrés par le PRN.

Les praticiens intéressés par ce programme doivent contacter au plus vite Mme Becker ou le Dr Herran

#### Ouverture de centre ELEA



Centre de Thérapies Familiales Systémiques,  
Individuelles et de Couples

Violence conjugale, Aide à la Parentalité, Protection de  
l'Enfance, Alimentation, Addiction, Isolement

ELEA, centre de thérapies familiales systémiques vient d'ouvrir ses portes à Anglet. Cette structure propose des consultations sur rendez vous seul en couple ou en famille.

Contact :

Marie BAUDIN

Thérapeute familiale Systémique

05 59 03 64 80

06 84 33 12 58

Nicole IRIARTE

Thérapeute familiale systémique

Conseil en hygiène alimentaire

Diplômée en Addictologie

05 59 03 64 80

06 87 53 52 94

### Cadre de prescription et de délivrance de la méthadone en gélules

Afssaps vient d'autoriser la mise sur le marché d'une nouvelle forme pharmaceutique de méthadone en gélule aux dosages de 1mg, 5mg, 10mg, 20mg et 40mg, dans le cadre du traitement de substitution de la dépendance aux opiacés.

La forme gélule de méthadone améliore les problèmes de maniabilité, de confidentialité, réduit les troubles métaboliques notamment chez les diabétiques, la présence d'alcool dans la forme sirop ou ceux liés à l'amertume du sirop de méthadone.

Les dosages à 1mg ou 5mg étaient réclamés par les professionnels de santé pour l'accompagnement des sevrages progressifs de méthadone.

**Les gélules de méthadone sont destinées aux patients préalablement traités et stabilisés par le sirop de méthadone, depuis au moins un an.** La forme sirop reste la forme utilisée lors de l'instauration du traitement. Seuls les patients stabilisés notamment au plan médical et des conduites addictives, pourront bénéficier d'un passage à la gélule.

**Le cadre de prescription et de délivrance de la gélule de méthadone** a pour objectif de limiter le risque de mésusage de cette forme de méthadone.

La **prescription initiale** de la forme gélule en relais de la forme sirop doit être réalisée par un **médecin de CSST ou un médecin hospitalier spécialisé** dans le soin aux toxicomanes.

- Le patient bénéficiera d'une analyse toxicologique d'urine
- Le médecin traitant recevra **sa délégation par ordonnance** du CSST ou du médecin hospitalier avec un double pour le pharmacien
- **Cette procédure sera répétée tous les 6 mois.**
- Le renouvellement de la prescription sera réalisé par le médecin traitant comme pour toutes les prescriptions de stupéfiants sur des **ordonnances sécurisées** où figurent la date, les nom, prénom, sexe, date de naissance du patient, le nom et lieu de la pharmacie désignée. Les posologies journalières sont inscrites en toutes lettres avec une prescription limitée à **14 jours, avec délivrance hebdomadaire** (sauf exception avec mention « délivrance en une seule fois »).
- Le pharmacien ne peut délivrer le traitement de substitution par méthadone que s'il a en sa possession une copie de **l'ordonnance de délégation du médecin traitant par le centre primo-prescripteur et l'ordonnance conforme du médecin traitant.**
- Enfin, la prise en charge par l'assurance maladie suppose l'élaboration par le médecin traitant avec le médecin conseil d'un **protocole de soin prévu par l'article L324-1** (ALD non exonérante). Il est utile de rappeler que ce protocole est aussi obligatoire devant toute suspicion de mésusage ou abus de buprénorphine, méthadone, méthylphénidate (Ritaline\*) ou flunitrazépan (Rohypnol\*).

Il convient de bien préciser aux patients suivis en ville qui souhaitent avoir accès à un traitement par méthadone-gélule qu'il devra bénéficier d'une consultation semestrielle en CSST ou en service hospitalier spécialisé dans le soin aux toxicomanes avec analyse d'urine.

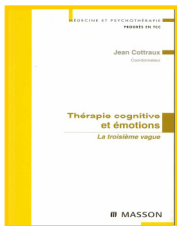
**En aucun cas, la méthadone sirop ou gélule ne doivent être initiées en médecine de ville. Les pharmaciens doivent détenir une copie de l'ordonnance de délégation du médecin traitant du centre primo-prescripteur et l'ordonnance conforme du médecin traitant.**

#### Dr E. Herran

La méthadone en gélule est conditionnée dans un blister sécurisé «child proof» pré-découpé, avec pour chaque unité thérapeutique les mentions suivantes : nom de la spécialité, dosage, date de péremption, n° de lot, nom du laboratoire, et la mention « respecter les doses prescrites ».

Un agent gélifiant rend la méthadone insoluble par injection IV.



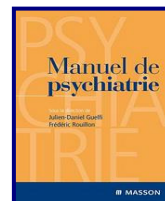


Jean COTTRAUX ; Dominique PAGE ; Marie Claire PULL. Thérapies cognitives et émotions. Edition Masson. Coll. Médecine et Psychothérapie. 2007. 205 p.

Les auteurs exposent de manière synthétique comment les thérapies comportementales et cognitives (TCC) abordent les problèmes émotionnels et leurs interrelations avec les comportements et les cognitions. Livre polyphonique, il regroupe dix experts et propose une présentation théorique des modèles des émotions et de leurs applications pratiques en thérapie individuelle, de groupe ou en thérapie familiale.

Sous la direction Julien Daniel GUELFY ; Frédéric ROUILLON ; Manuel de Psychiatrie. Edition Masson. 2007. 816 p.

Plus de 140 auteurs, psychiatres cliniciens, chercheurs, généticiens, biologistes ou psychologues, ont contribué à ce Manuel de psychiatrie, intégrant les différentes données de modèles théoriques distincts et proposant les meilleurs outils à utiliser dans les différents champs d'application de la psychiatrie. Ce livre de référence, inhabituel par sa diversité, permettra aux étudiants, aux médecins praticiens et aux spécialistes de profiter d'un point de vue qui cherche à favoriser l'ouverture, le dialogue, la réflexion et à décourager tous les dogmatismes.



## FORMATIONS

### Formation en soirée du 25 avril 2008

#### « Du dopage des sportifs au phénomène sociétal ... »

Dr Christian DAULOUEDE, spécialiste de Médecine physique et sportive, collabore à la revue Sport et Vie



Ce thème a réuni à Biarritz, le 25 avril dernier, les professionnels de d'addictologie et de la médecine sportive pour une présentation sur les dangers du dopage. Le Dr Christian DAULOUEDE, a particulièrement mis l'accent sur la dangerosité du dopage notamment chez les plus jeunes, la réalité des enjeux financiers avec l'implication de la mafia, et l'inefficacité des tests de dépistages urinaires.

### Formation en soirée du 3 juillet 2008

#### « Prescription et délivrance de la méthadone-gélule »

Dr Pierre LAVIGNASSE, médecin addictologue aux CSSt Bizia et Suerte

Suite à l'assemblée générale annuelle, le Dr Lavignasse a présenté aux professionnels du réseau l'intérêt de la nouvelle forme de méthadone en gélule et les recommandations de prescription et de délivrance (cf article au verso).



### L'Intervision, outil majeur de coordination médicale

Les Intervisions sont des réunions de synthèse clinique regroupant tous les intervenants du champ médical ou psychosocial impliqués dans la prise en charge d'un patient du réseau. Elles permettent la mise en place pour le patient d'un projet thérapeutique mieux coordonné entre le social et le médical. L'implication de chaque acteur, la meilleure connaissance des compétences et du rôle de chacun participant indéniablement à l'amélioration de la cohérence des prises en charge. Les acteurs du réseau ont intégré depuis plus de 10 ans les Intervisions dans leur pratique habituelle en addictologie. Ils en sollicitent l'organisation lors des difficultés de prise en charge, des relais TSO en médecine de ville, ou pour les prises en charge pluridisciplinaires (avec les hépatologues, la périnatalogie, les services de la sauvegarde...). Tout professionnel (adhérent ou non adhérent du réseau) peut faire une demande d'Intervision auprès de RESAPSAD en contactant le médecin coordinateur ou la secrétaire. Le réseau prend entièrement en charge son organisation pratique. Les professionnels libéraux perçoivent une prestation dérogatoire, (financement Fonds d'Intervention pour la Qualité et la Coordination des Soins) à hauteur de 60 euros. Un compte rendu écrit de l'Intervision est systématiquement fait par le médecin coordinateur du réseau et envoyé à tous les participants.

**Le patient doit donner son accord pour cette réunion de concertation et signer le « document d'information patient du réseau ».** Son médecin référent lui fera une synthèse orale de cette réunion.

Corinne Minaberry

### PROCHAINEMENT ...

#### La place du psychiatre dans les traitements des hépatites virales B et C : Avant, pendant et après le traitement antiviral.

#### Mercredi 08 octobre 2008 (date à confirmer)

En collaboration avec REVIHDAX et avec l'aimable participation du Dr Jean Philippe Lang, psychiatre addictologue, et du Dr Pascal Melin, praticien hospitalier, CH de St Dizier, Vice président de SOS hépatite.

#### La prise en charge spécialisée des addictions sans substance, le jeudi 27 novembre 2008

En collaboration avec le RESODABANTA (Réseau des Désordres Alimentaires et Anorexiques et Terroir Aquitain). Avec l'aimable participation du Professeur Jean Luc Venisse, psychiatre addictologue, chef de service de l'unité d'addictologie du CHU de Nantes

## RESAPSAD Bulletin adhésion 2008

Nom : ..... Fonction : .....  
Prénom : ..... Etablissement : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....  
Tel : ..... Fax : ..... E.mail : .....

Site internet : .....

- Je déclare adhérer à RESAPSAD et je joins un chèque de 10 euros à l'ordre de RESAPSAD  
 Parution de mes coordonnées sur l'annuaire du réseau       OUI     NON  
 Je ne souhaite plus adhérer à RESAPSAD